

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 2 mars 2020 de 20h30 à 22h20

**Étaient présents** : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, DEFORGE Marc, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien à compter de 20h38

**Secrétaire de séance** : GUICHON Julie

**ABSENT** : THILL Sébastien jusqu'à 20h38

### Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 10 février 2020

Le précédent compte-rendu est approuvé, à l'unanimité.

Monsieur THILL Sébastien est arrivé, après ce point.

Madame le Maire informe l'assemblée que cette réunion est le dernier conseil municipal du mandat 2014-2020.

### Compte de gestion 2019

Le compte de gestion, correspondant en tous points au compte administratif, est adopté par l'assemblée, à l'unanimité.

### Compte administratif 2019

Après lecture du document et analyse des différents chapitres du budget, il en résulte que le compte administratif 2019 présente :

**Un excédent de fonctionnement d'un montant de : .... 98 540,00 €**

**Un excédent d'investissement d'un montant de : ..... 17 443,89 €**

Qui se décomposent de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	Charges à caractère général	78 626,71 €	
	Charges de personnel	86 639,64 €	
	Atténuations de produits	17 767,00 €	
	Opérations d'ordre entre section	3 126,88 €	
	Autres charges de gestion courante	18 450,91 €	
	Charges financières	13 215,30 €	
	Excédent 2018		11 197,80 €
	Atténuation de charges		2 581,53 €
	Produits des services		12 382,65 €
	Impôts et taxes		128 936,00 €
	Dotations et participations		128 226,73 €
	Autres produits gestion courante		31 740,05 €
	Produits financiers		0,30 €
	Produits exceptionnels		1 301,38 €
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>217 826,44 €</b>	<b>316 366,44 €</b>

		Dépenses	Recettes
Investissement	Déficit 2018	131 462,77 €	
	Remboursement d'emprunts	36 045,54 €	
	Immobilisations incorporelles	2 748,00 €	
	Subventions d'équipement	14 782,20 €	
	Immobilisations corporelles	164 449,61 €	
	Opérations d'ordre entre sections		3126,88 €
	Dotations		296 531,21€
	Subventions d'investissement		67 273,92 €
	<b>Total investissement</b>	<b>349 488,12 €</b>	<b>366 932,01 €</b>

Madame le Maire après avoir transmis la présidence du vote au doyen de l'assemblée quitte la salle du conseil accompagnée de la secrétaire.

Monsieur Marc DEFORGE procède au vote.

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire reprend la présidence du conseil.

### **Affectation du résultat de fonctionnement 2019**

L'excédent de fonctionnement (+98 540 €) va être reporté en recette de fonctionnement sur le budget 2020.

L'affectation est adoptée par l'assemblée, à l'unanimité.

### **Parc solaire : projet de promesse de bail emphytéotique**

Les élus parcourent le projet de promesse de bail. Plusieurs remarques sont émises. Des précisions seront donc demandées à EDF Renouvelables.

Dans la mesure des possibilités de l'Association des Maires de la Marne, la municipalité leur soumettra la proposition pour vérifier les éléments juridiques du document.

### **Aérodrome : discussion sur les conventions**

Monsieur Molinier indique :

« Pour mémoire, j'avais demandé à la Mairie de mettre à l'ordre du jour le point suivant :

*La dénonciation des conventions illégales concernant l'aérodrome d'Ecury-Sur-Coole. » et non un point sur « Discussion sur les conventions.*

*Comme discuté avec le service juridique de l'association des Maires de la Marne, j'informe une nouvelle fois le conseil municipal et les habitants des irrégularités constatées sur la gestion de l'aérodrome et je demande que la Mairie dénonce les conventions actuelles.*

*Je demande que soit noté dans le compte rendu de la séance du conseil municipal ma demande de ce jour afin que le prochain conseil municipal qui sera élu en mars 2020 puisse en prendre connaissance pour agir légitimement. »*

### **Proposition de marché gourmand et artisanal**

Monsieur Fick, exploitant de l'HappyCoole soumet aux membres du conseil municipal, une idée de création d'un marché gourmand et artisanal de produits marnais, qui pourrait avoir lieu une fois par mois dans la cour de l'ancienne école ou sur le parking rue de Châlons. Les exposants varieraient en fonction des saisons. Du mobilier communal serait emprunté.

Le conseil trouve que c'est une belle initiative à développer. Il faudra éviter un dépôt de pain sauf si cela est organisé le dimanche pour ne pas faire de la concurrence aux « Délices à la campagne ».

Des petites précisions devront être demandées pour connaître le jour envisagé et le motif du prêt du mobilier de la commune car les exposants viennent avec leur étal.

Attention aux jours de marché de Mairy sur Marne et Matougues pour éviter de faire un doublon.

### **Démoussage de la toiture de l'église et garages des locations**

Suite à l'intervention de Monsieur Kleinert pour nettoyer les gouttières de l'église, le démoussage du toit de l'église devient nécessaire. Il a été également constaté de la mousse sur le toit des garages des 3 maisons en location.

Des devis ont été demandés à l'entreprise TB Bat. La première estimation s'élève à 2 082€ pour 205m<sup>2</sup> pour l'église et 377.30€ TTC pour le toit des garages.

La décision sera prise par le prochain conseil.

### **COMPTE RENDU :**

Madame Stéphan a rencontré deux techniciens de l'ONF le 14/02/2020. Ils ont parcouru ensemble, les parcelles gérées par l'ONF ; la grande peupleraie à l'entrée du village, ainsi que, les arbres à la Planche et à la Santate pourraient être coupés en 2023. Ensuite, un programme de reboisement devra être mis en place.

Les techniciens de l'ONF ont été questionnés sur l'opportunité d'un broyage entre les rangées de peupliers : ils ont confirmé que les peupleraies ne devaient pas être entretenues afin de favoriser le développement de la faune et de la flore et ainsi préserver la biodiversité des lieux.

La peupleraie a subi depuis un coup de vent, qui a fait tomber un certain nombre d'arbres. L'ONF a été interrogé sur la conduite à tenir.

Des affouages pourraient être réalisés fin 2020 à la Santate.

La taille des arbustes à pépins doit être réalisée à cette période de l'année.

Madame le Maire informe que des courriers ont été envoyés aux propriétaires des parcelles longeant la Sente des Bois pour qu'ils vérifient l'état de leurs bois afin qu'ils n'empiètent pas sur le domaine public pour laisser l'accès libre aux promeneurs car la belle saison arrive.

Madame le Maire informe l'assemblée des arrêtés individuels pris pour chaque agent de la collectivité relatif au Complément Indemnitaire Annuel.

### **Questions diverses**

Un conseiller demande la mise à disposition d'un gel hydro-alcoolique lors des élections municipales.